

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 9 décembre 2014 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Francine Harvey et Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. L'absence de la conseillère Marie Élizabeth Courtemanche était motivée. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2014**
- 4. Correspondances**
- 5. Affaires découlant**
  - 5.1 Adoption budget 2015 : 14 janvier 2015 à 19h00
  - 5.2 Consultation Budget Agglomération : 14 janvier 2015 à 19h30
- 6. Affaires nouvelles**
  - 6.1 Calendrier des assemblées 2015
  - 6.2 Rapport du maire
  - 6.3 Renouvellement contrat de travail directrice générale
  - 6.4 Renouvellement contrat de travail ouvrier municipal
  - 6.5 Embauche Audrey Bérubé inspecteur municipale
  - 6.6 Non renouvellement contrat de travail secrétaire-trésorière adjointe
  - 6.7 Renouvellement Adhésion Québec Municipal
  - 6.8 Renouvellement Union des municipalités du Québec
  - 6.9 Renouvellement COMBEQ
  - 6.10 Travaux taxes d'accise 2009-2013
  - 6.11 Fête des Aînées
  - 6.12 Intérêt pécuniaire
  - 6.13 Avis de motion : Règlement de taxation 2015
  - 6.14 Avis de Motion : Budget 2015 et plan triennal 2015, 2016,2017
- 7. Trésorerie**
  - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de novembre 2014
  - 7.2 États financiers du mois de novembre 2014
  - 7.3 Rapport des taxes

- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**
- 1. Ouverture de la séance**

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Michel Sylvain.

**2014-12-01**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Francine Harvey et secondé par le conseiller Louis Godin.

**2014-12-02**

**3. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2014**

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Louis Godin et secondée par la conseillère Francine Harvey et résolu unanimement la mairesse s'étant abstenue de voter.

**4. Correspondance**

**5. Affaires découlant**

5.1 Il y aura adoption du budget 2015, le 14 janvier 2015 à 19h00 à la municipalité de La Bostonnais.

5.2 Après l'adoption du budget, il y aura une présentation du budget d'agglomération. Cette présentation sera effectuée par monsieur Marco Lethiecq directeur général, monsieur Jean Sébastien Poirier, greffier, monsieur Pierre Bouchard et madame Christine Gervais, trésoriers tous de Ville de La Tuque. Les citoyens sont invités à venir en grand nombre pour poser des questions afin de bien comprendre l'agglomération.

**6. Affaires nouvelles**

**2014-12-03**

**6.1 Calendrier des assemblées 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses

séances ordinaires en fixant le lieu, le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont opté pour le second mardi de chaque mois;

**CONSIDÉRANT QUE** ce jour convient aux membres actuels du conseil;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que les séances ordinaires du conseil soient tenues le second mardi de chaque mois à 19 h 30 dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville et qu'un avis public à cet effet soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**2014-12-04**

## **6.2 Rapport du maire**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 955 du Code municipal la mairesse doit faire un rapport sur la situation financière de la municipalité avant le dépôt des prévisions budgétaires pour l'exercice 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport doit comprendre la liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25,000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse a rédigé et fait lecture de son rapport lors de la présente assemblée;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne possède pas de règlement sur le traitement des élus;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le rapport de la mairesse soit accepté tel que lu et qu'il soit rendu public lors de l'envoi des comptes de taxes.

2014-12-05

### **6.3 Renouvellement contrat de travail directrice générale**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de la directrice générale viendra à échéance le 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut conserver Mme Josée Cloutier à son emploi comme directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité renouvelle le contrat de travail de Mme Josée Cloutier comme directrice générale pour une durée de un an (1) an aux conditions et salaires négociés dans le contrat de travail.

Que la mairesse Chantal St-Louis soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

2014-12-06

### **6.4 Renouvellement contrat de travail ouvrier municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de l'ouvrier municipal viendra à échéance le 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut conserver M. Ronald Laplume à son emploi comme ouvrier municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité renouvelle le contrat de travail de M. Ronald Laplume comme ouvrier municipal pour une durée de un (1) an aux conditions et salaires négociés dans le contrat de travail.

Que la directrice générale Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

2014-12-07

### **6.5 Embauche Mme Audrey Bérubé**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a publié une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu 15 candidatures pour l'offre d'emploi et que 8 candidats ont été retenus pour une entrevue;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de Mme Audrey Bérubé au poste d'inspectrice municipale;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité procède à l'embauche de Mme. Audrey Bérubé qui prendra effet à partir du 8 décembre 2014 avec une probation d'un an.

Que le salaire soit de 19.00\$ l'heure pour une semaine de travail de trente-deux (32) heures pour la période hivernale et de trente-six (36) heures pour la période estivale. Après six (6) mois, une évaluation sera produite par le comité des ressources humaines afin de déterminer une hausse possible de 0.50 \$ de l'heure.

**2014-12-08**

#### **6.6 Non-renouvellement contrat de travail secrétaire trésorière adjointe**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe viendra à échéance le 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat est d'une durée déterminée et que la municipalité doit chaque année évaluer l'attitude et le rendement de l'employé et l'informer s'il y a lieu, un mois à l'avance, du non-renouvellement de son contrat de travail;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu plusieurs tentatives de corrections pour des motifs liés aux compétences et comportements en milieu de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée ne répond pas aux attentes et exigences de ce poste;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité ne renouvelle pas le contrat de travail de Mme Maryse Boisvert, secrétaire-trésorière

adjoindre et qu'elle lui acquitte toutes les sommes dues reliées à son contrat.

**2014-12-09**

### **6.7 Renouvellement Adhésion Québec Municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** Québec Municipal est au service de la communauté municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le site internet de l'organisme contient des chroniques portant sur les relations de travail, les ressources humaines et la politique municipale;

**CONSIDÉRANT que** régulièrement on y retrouve de la jurisprudence sur des sujets propres aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les diverses actualités municipales y sont traitées;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables des municipalités émettent des commentaires sur les divers sujets préoccupant le monde municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le personnel et les membres du conseil s'inspirent des sujets traités sur le site internet de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a retiré plusieurs avantages depuis qu'elle adhère à ce service.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité renouvelle son adhésion à Québec Municipal au coût de 189.71 \$ taxes incluses et que Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer au nom de la municipalité de La Bostonnais toute la documentation inhérente à cette adhésion.

**2014-12-10**

### **6.8 Renouvellement Union des municipalités du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais retire de nombreux avantages à titre de membre de l'Union des Municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'un** regroupement de municipalités est indispensable pour faire progresser les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement reconnaît et encourage les regroupements municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais désire demeurer membre de l'Union des Municipalités du Québec;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais renouvelle son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec au coût de 197.76 \$ taxes incluses pour l'année 2015 et que Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité toute la documentation inhérente à cette adhésion.

**2014-12-11**

### **6.9 Renouvellement Combeq**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur municipal obtient beaucoup d'informations de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite corporation organise plusieurs formations intéressantes pour les inspecteurs municipaux et différents officiers et que la municipalité en retire de nombreux avantages;

**CONSIDÉRANT QUE** pareille adhésion facilite les contacts avec d'autres intervenants du milieu municipal et permet d'établir de nombreux contacts;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais désire demeurer membre de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais renouvelle son adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec au coût de 373.67 \$, taxes incises, pour l'année 2015.

**2014-12-12**

### **6.10 Travaux taxes d'accise 2010-2013**

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de taxes d'accise 2009-2013 est de 455 913 \$ pour la contribution du gouvernement et de 69 552 \$ pour le seuil

d'immobilisation représentant la contribution municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important que toutes les sommes soient dépensées et que la reddition de compte soit transmise sur le portail gouvernemental des affaires municipales avant le 31 décembre 2014 afin de libérer la retenue;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux ont dû être ajoutés aux travaux déjà approuvés pour combler le manque à dépenser;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal accepte d'entériner les travaux proposés dans la reddition de comptes 2009-2013 dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

**2014-12-13**

#### **6.11 Fête des Aînées**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite souligner la fête de nos citoyens de plus de soixante-dix (70) ans sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important pour le conseil de remercier ses citoyens aînés et de leur démontrer qu'ils ont une importance pour notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller François Baugée

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil octroi un montant de 350.00\$ dans le budget 2014 pour l'achat d'un présent et qu'il soit distribué à nos citoyens de soixante-dix ans et plus durant la période des fêtes par les membres du conseil.

**2014-12-14**

#### **6.12 Intérêts pécuniaires**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose une déclaration d'intérêts pécuniaires;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**



**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Syvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal dépose leur déclaration d'intérêts pécuniaires à la directrice générale, secrétaire-trésorière, greffière Mme Josée Cloutier.  
Qu'un relevé du dépôt des déclarations soit transmis au ministre monsieur Pierre Moreau du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **6.13 Avis de motion : Règlement de taxation 2015**

Je soussigné, Louis Godin, conseiller municipal, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture décrétant l'imposition des différents taux de taxations ou de compensations s'y rattachant pour la municipalité de La Bostonnais.

### **6.14 Avis de motion : Budget 2015 et plan triennal 2015, 2016,2017**

Je soussignée, Francine Harvey, conseillère municipale, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, sera déposé pour adoption, avec dispense de lecture, un règlement adoptant le budget 2015 de la municipalité de La Bostonnais et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016, 2017 de la municipalité de La Bostonnais.

## **7. Trésorerie**

**2014-12-15**

### **7.1 Adoption des dépenses de novembre 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de novembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de novembre 2014 telles que soumises par le personnel.

2014-12-16

## **7.2 Adoption des états financiers de novembre 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de novembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de novembre 2014 tel que soumis.

## **7.3 Rapport de taxes**

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 le montant est de 70 441.07 \$, toutes les taxes antérieures à 2011 ont été entièrement perçues.

2011	3 037.73 \$
2012	6 379.14 \$
2013	15 119.63 \$
2014	40 043.70 \$

## **8. Permis de construction**

Pour la période de septembre, 6 permis ont été délivrés pour une valeur de 15 100 \$ rapportant à la municipalité une somme de 90.00 \$.

## **9. Rapport des comités**

Le comité de loisir souhaite inviter la population à venir à la fête de Noël qui aura lieu le 20 décembre prochain de 16h à 23 heures. Plusieurs activités sont aux menus.

La conseillère Mme Francine Harvey, représentante du comité du pacte rural, informe les citoyens qu'il y a eu (2) deux projets déposés au comité. La suite pour l'approbation de ces projets est présentement en développement.

## **10. Période de questions**

La période de questions débute à 19 h 45 et se termine à 19 h 55.

## **11. Tour de table des conseillers**

Le conseiller Louis Godin :  
Souligne l'assiduité du conseil et les belles réalisations du conseil depuis 1 an. Joyeuse fête!

La conseillère Renée Ouellet :  
Elle souhaite joyeuse fête et beaucoup de santé pour l'année 2015.

La conseillère Francine Harvey :  
Invite la population à venir à la fête de Noël, elle souhaite à tous santé, bonheur, argent pour 2015.

Le conseiller François Baugée :  
Invite aussi la population à venir à la fête de Noël, il souligne fièrement l'implication du conseil au niveau de la municipalité.

Le conseiller Michel Sylvain :  
Remercie les citoyens de s'être présentés à l'assemblée. Ils les informent que l'achat d'iPad a permis une économie d'environ 1 000\$ pour l'année 2015. Joyeux Noël à tous!

Mme Chantal St-Louis :  
Invite les citoyens à venir au dépôt du budget et à la fête de Noël. Elle souligne l'excellent travail de Mme Josée Cloutier au sein de la municipalité.  
Joyeux Noël!

## **12. Clôture de l'assemblée**

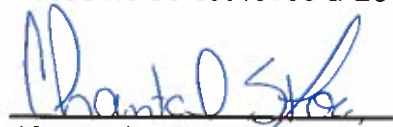
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.


**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller François Baugée

## **13. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 20 h

  
**Chantal St-Louis, mairesse**

  
**Josée Cloutier, directrice générale**